



Mise à disposition du document de référence 2011

Ancenis, le 21 janvier 2012 - Le document de référence 2011 de Manitou a été enregistré le 11 janvier 2013 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro R.13-001.

Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il peut être téléchargé sur notre site internet www.manitou-group.com rubrique Relations investisseurs, Informations réglementées, Rapports annuels / documents de référence. Le document de référence est également disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org

Le document de référence comprend notamment :

- Le rapport financier 2011 ;
- Le rapport semestriel 2012 ainsi que la communication relative au chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2012 ;
- Les informations relatives aux honoraires versés au cours de l'exercice 2011 aux contrôleurs légaux des comptes ;
- Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et sur le gouvernement d'entreprise ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes s'y rapportant.

Le groupe Manitou, référence de la manutention, est basé à Ancenis (Loire-Atlantique). Le groupe conçoit, assemble et distribue des solutions de manutention destinées aux secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie. Manitou a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 1131 millions d'euros (dont plus des deux tiers à l'international) sous les marques Manitou®, Gehl®, Mustang®, Loc® et Edge®, au travers de 1400 concessionnaires indépendants, dans plus de 120 pays. Au 31 décembre 2011, Manitou emploie environ 3000 personnes dont 40% à l'étranger.

Prochain rendez-vous

29 janvier 2013 (après bourse) : Chiffre d'affaires T4 2012

Information société disponible sur: www.manitou-group.com

Information actionnaire: communication.financiere@manitou-group.com

Cotation:

Code ISIN : FR0000038606 • MNO : MTU • Reuter : MANP.PA • Code Bloomberg : MTU.FP
Indices : CAC Mid & Small, CAC Small, CAC All-Tradable, NEXT 150